

L'EGALITE PROFESSIONNELLE

En quelques questions, FORCE OUVRIERE vous permet de tester vos connaissances en ce qui concerne l'égalité professionnelle

1 – En France, depuis quelle année les femmes peuvent-elles disposer librement de leur salaire ?

1804	1965
1907	1972

2 – En Europe, quel traité pose en premier le principe de l'égalité de rémunération pour les travailleurs masculin et les travailleuses féminines pour un même travail ?

TRAITE DE ROME	
TRAITE D'AMSTERDAM	

3 – Le rapport de situation comparée (RSC) est-il obligatoire dans toutes les entreprises ?

Oui	
Non	

4 – Le rapport de situation comparée sert uniquement à mesurer les écarts de salaires entre les hommes et les femmes ?

Oui	
Non	

5 – Dans le profil rédactionnel d'une offre d'emploi peut-on indiquer que l'on recherche : une femme, célibataire et sans enfant ?

Oui	
Non	

6 – Lors d'un entretien d'embauche peut-on demander au postulant s'il est syndiqué, s'il appartient à un parti politique ou à une religion ?

Oui	
Non	

7 –Depuis quelle année la femme peut-elle exercer une profession sans l’autorisation de son mari ?

1975	1955
1965	1985

8 - Le label qualité est attribué à une entreprise, association, un établissement, pour une durée de :

1 an	
2 ans	
3 ans	
4 ans	

9 – La commission égalité professionnelle est obligatoire :

Dans toutes les entreprises	
A partir de 50 salariés	
A partir de 100 salariés	
A partir de 200 salariés	

10 – La fin de l’interdiction du travail de nuit des femmes date de :

1975	1965
2001	1999

BIEN REPONDU ?

Pour le savoir rendez-vous sur

<http://53.force-ouvriere.org/article344>

A l’attention de nos lecteurs

Merci de diffuser l’adresse de notre site :

<http://53.force-ouvriere.org>

afin de le faire connaître y compris au-delà de nos adhérents.